



*Le Président,*

Aix-en-Provence, le **30 MARS 2018**

**Mesdames et Messieurs les  
Maires et Président(e)s des  
collectivités et établissements  
publics des Bouches-du-Rhône**

**Objet : Réunion d'information sur la mise en œuvre du RGPD**

Madame, Monsieur le Maire, Président(e),

Les collectivités territoriales vont être amenées à mettre en œuvre le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) qui entrera en application le 25 mai 2018.

Un délégué à la protection des données doit être désigné à cette date ; il sera le pilote de la nouvelle démarche à engager.

De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes, notamment des collectivités sera renforcée. Celles-ci devront assurer une protection optimale des données à caractère personnel des citoyens et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Les collectivités sont donc soumises à de nouvelles exigences et de nouvelles obligations.

Afin d'apporter une information éclairée sur ce sujet, le CDG13 organise une réunion, le **jeudi 19 avril 2018, de 9h00 à 12h00**, sur :

**“L'Entrée en application du règlement européen  
sur la protection des données”.**

Vous trouverez ci-joint, le programme ainsi que le bulletin d'inscription.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser largement cette information auprès de vos collaborateurs.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Président(e), l'expression de mes salutations distinguées.

P.J. : 2

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tel. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51  
[www.cdg13.com](http://www.cdg13.com)

Georges CRISTIANI